

... ET DES SERVICES POUR PRENDRE SOIN DE VOS SALARIES

» Une gestion efficace et fiable

- Le remboursement sous 48H des frais de santé
- Un espace assuré pour consulter ses remboursements et envoyer ses pièces justificatives en ligne
- Une application mobile pour retrouver les infos de sa complémentaire santé !

» Des économies grâce au réseau de soins Carte Blanche

- Pas d'avance de frais grâce au tiers payant chez plus de 141 000 professionnels de santé (opticiens, dentistes, audioprothésistes, ophtalmologues, kinésithérapeutes, pharmaciens, radiologues ...)
- Des tarifs négociés chez plus de 11 000 opticiens sur les verres et les montures (jusqu'à 35% d'économies sur le prix des verres)

Henner +

Toutes les infos de sa complémentaire santé sur notre appli !

- > Consultation des remboursements en cours
- > Affichage des tableaux de garanties
- > Carte de Tiers Payant dématérialisée
- > Devis, simulateur santé & optique
- > Carnet de santé
- > Transmission des documents par photo
- > Géolocalisation des professionnels de santé et des partenaires
- > Messagerie sécurisée



H8504 - 07/2016 - Document non contractuel



VEO 3+

VOS GARANTIES SANTE & PREVOYANCE



Pour l'employeur

6 niveaux cofinancés avec le salarié
(au minimum 50% financé par l'employeur)



Pour le salarié

3 options individuelles et facultatives,
entièrement à la charge du salarié

PREVOYANCE



Pour l'employeur

Une offre modulaire avec les garanties décès, incapacité et invalidité en obligatoire.
En option : rente éducation, rente de conjoint, frais d'obsèques

UNE OFFRE SOUPLE QUI S'ADAPTE A VOTRE BUDGET ET A VOS OBLIGATIONS

» Le respect de vos obligations conventionnelles grâce à une solution modulaire

- En santé :
 - ▶ 1 socle employeur composé de **6 niveaux de garanties au choix pour chaque module** (hospi, soins courants, dentaire, optique, prévention) – 2 niveaux d'amplitude maximum
 - ▶ 3 options individuelles pour les salariés afin de renforcer leurs garanties
 - ▶ La possibilité pour le salarié d'étendre la couverture choisie à ses ayants droit
 - ▶ Plusieurs structures tarifaires au choix : adulte/enfant ou isolé/famille ou taux unique
- En prévoyance : plusieurs niveaux de garanties disponibles pour chaque garantie

» Des avantages fiscaux et sociaux

- Les cotisations versées par l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable.
- Exonération des charges sociales sur la part employeur, dans les limites d'un certain plafond

DES SERVICES INDISPENSABLES POUR VOUS FAIRE GAGNER DU TEMPS

» Un accompagnement personnalisé

- Une équipe dédiée pour vous faciliter la mise en place de votre régime et vous appuyer dans sa gestion
- Un numéro unique d'appel : soyez en relation directe avec les gestionnaires de votre contrat

» Votre espace client RH en ligne, disponible 24h/24 et 7j/7

- Gérer en ligne les mouvements de vos salariés (inscription, modification, radiation) et les paiements des cotisations
- Consulter la liste de vos salariés inscrits

SANTE



Les garanties sont exprimées en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BR).
Les montants indiqués sont indiqués y compris remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des frais réellement engagés.
Les forfaits en euros s'entendent par an et par bénéficiaire (sauf indications).

	POUR L'EMPLOYEUR						POUR LE SALARIE		
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
HOSPITALISATION (Y COMPRIS MATERNITE)									
Honoraires (chirurgien, anesthésiste, réanimateur)	Convention et CAS : 100% Frais réels hors Convention ou hors CAS : 200 % BR								
Frais de séjours									
Lit d'accompagnant (par jour)									
Chambre particulière (par jour) limitée à 30 jours en établissement ou service psychiatrique. Centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle.	Convention : 100% Frais réels Hors Convention : 80% Frais réels								
Forfait journalier hospitalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR			
Maison de santé; Centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle; Etablissement ou service psychiatrique	250% BR	250% BR	250% BR	350% BR	350% BR	500 % BR			
Ambulance prise en charge par l'AM	250% BR	250% BR	250% BR	350% BR	350% BR	500 % BR			
Cures Thermales acceptées par l'AM (par cure)	500€	500€	500€	650€	650€	800€			
SOINS COURANTS									
Consultations, visites, radiologie, échographie, actes techniques - CAS	100 % BR	125% BR	200% BR	300% BR	400% BR	100% FR			
Consultations, visites, radiologie, échographie, actes techniques - Non CAS	100 % BR	105% BR	180% BR	200% BR	200 % BR	200 % BR	25 % BR	50 % BR	125% BR
Auxiliaires médicaux, Analyses, et travaux de laboratoire	100 % BR	125% BR	200% BR	300% BR	400% BR	100% FR			
Prothèses médicales	100 % BR	125% BR	200% BR	300% BR	400% BR	100% FR			
Prothèses auditives (1 équipement pour 3 ans - forfait pour 1 paire)	500€	1 000€	1 500€	1 750€	2 000€	3 000€			
Pharmacie prise en charge par l'AM	100 % TM	100 % TM	100 % TM	100 % TM	100 % TM	100 % TM			
DENTAIRE									
Soins dentaires	100% BR	150 % BR	250% BR	350% BR	400% BR	450 % BR			
Prothèses remboursées par l'AM	150 % BR	250% BR	350 % BR	450% BR	550% BR	650% BR	50% BR	100% BR	125% BR
Orthodontie prise en charge par l'AM	150 % BR	250% BR	350 % BR	450% BR	550% BR	650% BR			
Orthodontie non remboursée par l'AM	-	100€	200€	300€	400€	500€			
Implant (racine et pilier implantaire)	-	300€	500€	700€	900€	1 200€	100€	150€	250€
Parodontologie	-	100€	200€	300€	400€	500€			
OPTIQUE							Forfait global par an et par personne		
ADULTE: Forfait pour 2 ans sauf changement de correction Au sein de l'équipement, le remboursement de la monture est limité à 150 €									
- Monture + Paire de verres simples	150€	200€	250€	300€	350€	Réseau: 100% FR (limité à 470€) Hors réseau : 400€			
- Monture + Paire de verres complexes	200€	300€	400€	500€	600€	Réseau: 100% FR (limité à 750€) Hors réseau: 650€			
ENFANT: Forfait pour 1 an Au sein de l'équipement le remboursement de la monture est limité à 150 €							50€ 100€ 350€		
- Monture + Paire de verres simples	150€	175€	200€	250€	300€	Réseau: 100% FR (limité à 400€) Hors réseau : 350€			
- Monture + Paire de verres complexes	200€	250€	350€	450€	550€	Réseau: 100% FR (limité à 700€) Hors réseau : 600€			
Lentilles remboursées ou non par l'AM	200€	300€	400€	600€	800€	1 000€			
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil)	200€	300€	400€	600€	800€	1 000€			
PREVENTION, INNOVATION & OBSEQUES	Forfait global par an et par personne								
Vaccins et Médicaments prescrits mais non pris en charge par l'AM (sevrage tabagique, homéopathie, pilules contraceptives)									
Examens, analyses, radios prescrits et non pris en charge par l'AM	50€	100€	200€	250€	300€	400€	50€	100€	150€
Médecine douce: Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, podologie, étiothérapie, diététicien									
Forfait Maternité (doublé en cas de naissances multiples)	350€	350€	350€	350€	350€	350€			
Garantie Obsèques	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€	3 200€			

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale.

PREVOYANCE



Toutes les garanties sont exprimées en pourcentage du salaire annuel de base des Tranches A,B et C.
Garanties de base obligatoires : décès, incapacité, invalidité. Les rentes éducation et de conjoint sont optionnelles et cumulables.

1. Garanties Décès	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Capital Décès ou PTIA toutes causes						
Celibataire - Veuf - Divorcé	100%	150%	200%	250%	300%	400%
Marié- Pascé	125%	200%	250%	300%	400%	500%
Majoration par enfant à charge	25%	50%	50%	50%	50%	50%
Un capital décès minoré assorti d'une rente éducation	50%	100%	150%	200%	250%	300%
	5 %	5 %	5 %	7 %	10%	12%
Capital décès ou PTIA accidentel (en % du capital décès toutes causes)						
Capital supplémentaire	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Capital « Double effet » (en % du capital décès toutes causes)						
Capital supplémentaire	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2. Garanties Incapacité / Invalidité	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4		
Incapacité Temporaire Totale de Travail						
Indemnités journalières	70%	80%	85%	90%		
Invalidité Permanente non professionnelle						
1ère catégorie	42%	48%	51%	54%		
2ème et 3ème catégorie	70%	80%	85%	90%		
Invalidité Permanente professionnelle						
Taux Invalidité >=66%	70%	80%	85%	90%		
Taux Invalidité (T) compris entre 33% et 65%	3/2 T x 70%	3/2 T x 80%	3/2 T x 85%	3/2 T x 90%		
Sous déduction des prestations versées par l'Assurance Maladie.						
3. Rente éducation	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4		
Jusqu'aux 10 ans de l'enfant	5%	8%	10%	15%		
De 11 à 17 ans	10%	12%	15%	20%		
De 18 à 26 ans (Sans limite pour les enfants handicapés)	15%	16%	20%	25%		
4. Rente de conjoint	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3			
Rente viagère	10%	15%	20%			
Rente temporaire	5%	10%	15%			
5. Frais d'obsèques	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3			
En % du PMSS	100%	150%	200%			

FRANCHISE
15, 30, 60, 90 jours
Option rachat de franchise
3 jours en cas d'hospitalisation et d'accident.